

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N ° 258 - Le 26 octobre 2012

Dénonçant l'absence d'ambition du PLF 2013 en matière d'action sociale, les organisations syndicales quittent la séance du Comité Interministériel d'Action Sociale du 24 octobre.

La déclaration commune intersyndicale :



Syndicalistes, représentant les personnels de la FPE, nous prenons appui sur la réalité des besoins des agents, et leur formulation en terme de revendications. C'est tout le sens donné à notre intervention unitaire lors du CIAS de juin qui a pointé, pour l'action sociale des agents de l'état, quelques premiers objectifs à atteindre au PLF 2013 et à poursuivre jusqu'en 2015.

Nous avons exprimé ainsi notre volonté de voir maintenu le financement des actions existantes et estimés les crédits obligatoirement nécessaires en 2013 à 147M€ en AE et 151M€ en CP, en se calant au 30 juin, sur une prévision des dépenses pour l'année 2012.

Conformément à cette volonté, les OS ont chiffré à 55M€ en AE et 53M€ en CP les crédits supplémentaires, utiles à la mise en œuvre de mesures nouvelles en particulier pour les jeunes agents de nos services déclinées ainsi :

- une participation de l'employeur au départ en vacances des moins de 30 ans, par une bonification du chèque vacances à 35%, évaluée à 1.8million d'€. Un groupe de travail devant travailler sur la mise en œuvre de cette mesure.
- une augmentation du nombre de berceaux réservés près des prestataires, correspondant aux besoins exprimés par les structures d'action sociale régionales, soit 500 places de plus, correspondant à 5 millions d'€, d'autant que la politique de garde d'enfants a réellement besoin d'être renforcée, comme le précisent les discussions inscrites dans le débat sur l'égalité professionnelle d'une part et la situation relative au déclin de la scolarisation des 2 ans, d'autre part.
- le maintien d'une politique de réservations conventionnelles de logements auprès des bailleurs sociaux notamment lorsque l'accès aux 5% préfectoraux est saturé. A Paris, par exemple, seules 13% des demandes obtiennent une réponse favorable. Les organisations syndicales ont estimé à 6M€ les dépenses en mesures nouvelles et ont par ailleurs exprimé leur volonté de reconquérir le parc de logements relevant du 5%. Cet objectif ne peut être atteint sans un espace dédié pour entamer ce travail. Le cabinet de la Fonction publique s'est engagé à mettre en place un groupe de travail, les organisations syndicales en ont pris acte.

- les OS ont aussi travaillé seules la proposition d'une aide aux parents pour la prise en charge des études de leurs enfants, estimée à 40 millions d'€.

Toutes ces propositions portaient la demande de crédits à 204 M€ pour 2.200 000 agents exerçant dans la Fonction publique de l'Etat, soit environ 90 euros en moyenne par agent et par an. Le montant actuel des crédits d'action sociale s'élève à environ 60 € par an et par agent, ces revendications syndicales n'avaient rien de révolutionnaires.

Le projet de LF 2013 relatif à l'ASI est « sans aucune ambition », loin des attentes sociales et loin du changement affirmé.